



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le panorama des industries culturelles réalisé par Ernst & Young (EY) à laquelle ont contribué l'UPFI et la SPPF révèle pour la 1^{ère} fois le poids économique majeur de ce secteur en France, à la fois en termes d'activité et d'emplois.

Au sein des « industries créatives », la musique (hors spectacle vivant) pèse 8,6 Milliards € de CA et 240 874 emplois directs ou connexes. Ces données en font la 2^{ème} industrie culturelle en France. Forts de ce constat, les producteurs de musique, partenaires actifs de la filière musicale, en tirent les conclusions suivantes :

- Le secteur de la musique enregistrée, qui a largement accompli sa révolution numérique, est encore loin de bénéficier de toute l'attention qu'il est en droit de mériter de la part du Ministère de la Culture et des pouvoirs publics. En 20 ans, les mesures prises en faveur de l'industrie musicale ont certes été positives (quotas radios, crédit d'impôt, revalorisation de la rémunération équitable, etc.), mais elles ont manqué d'ambition et de vision (le refus du Gouvernement actuel de créer un Centre National de la Musique, projet pourtant structurant et fédérateur) : l'exception culturelle doit aussi bénéficier à la musique !
- La propriété intellectuelle n'est pas le problème mais la solution au déploiement des réseaux numériques : sans contenus culturels, les tuyaux manquent cruellement d'intérêt pour le public et les consommateurs que nous sommes tous par ailleurs. Pour dynamiser l'économie immatérielle, l'Europe et sa Commission ont privilégié une régulation par le bas concernant les opérateurs du net. Il est temps de rééquilibrer les rapports entre les industries créatives et les intermédiaires du net et que la Commission définisse un véritable agenda en faveur des « industries créatives ». Ce devra être un chantier prioritaire pour la prochaine Commission.

Jérôme ROGER, Directeur Général : « Il était temps de se battre sur le même terrain que celui des américains : celui de la valeur ajoutée des industries culturelles. Et pas uniquement sur celui de l'exception culturelle qui est souvent interprétée, à tort, comme un concept défensif. L'étude économique réalisée par EY sur le poids de nos industries culturelles en France constitue une première. La musique y occupe la 2^{ème} place. Les pouvoirs publics français comme européens doivent prendre davantage conscience de la nécessité absolue d'accompagner nos industries dans la mutation de leurs modèles économiques face au développement des usages numériques. »